Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260520-D2026_05_11-DE

Pays de Châteaugiron Communauté

Extrait du registre des délibérations **2026 – 05 – 11**
Décision du 20 mai 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE

L'an deux-mille-vingt-six, le **20 mai** à 20h, le Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté, dûment convoqué par le Président, Dominique DENIEUL, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté.

Date de convocation	13 mai 2026
Nombre de membres	En exercice : 35 Quorum : 18 Présents : 26 Votants : 31 (5 pouvoirs)
Présents	**Châteaugiron :** Olivier BODIN, Anne-Marie ECHELARD, Philippe LANGLOIS, Schirel LEMONNE, Jean-Marc LEVEQUE, Ludovic LONCLE, Séverine MAYEUX, Bénédicte PINARD, Christophe REBULARD, Catherine TAUPIN. **Domloup :** Sébastien CHANCEREL, Sylviane GUILLOT, Jacky LECHABLE, Michel MERCIER. **Noyal-sur-Vilaine :** Sébastien COQUELIN, Nadège GASPARETTO, Céline GOVEN, Marie-Claude HELSENS, Marielle MURET-BAUDOIN. **Piré-Chancé :** Patricia CASSONNET, Dominique DENIEUL, Martine JOUANNET. **Servon-sur-Vilaine :** Benoît DUFLOS, Rozanne JAMAIN, Dominique MARCHAND, Melaine MORIN.
Absents excusés	François BRISSIER (pouvoir à Ludovic LONCLE), Stéphanie DOUESSIN, Laëtitia MIRALLES (pouvoir à Anne-Marie ECHELARD), Géraldine HARNOIS-MARTIN (pouvoir à Sylviane GUILLOT), Emmanuel CASADO (pouvoir à Sébastien COQUELIN), Victor CORREIA (pouvoir à Marie-Claude HELSENS), Stéphane LENFANT, Lara BAKHOS.
Absents	Jean-Benoît DUFOUR
Secrétaire de séance	Patricia CASSONNET

PLUI : Évolution de la charte de gouvernance

Jacky LECHABLE précise que vu la délibération n°2025-01-04, du conseil communautaire du23 janvier 2025, approuvant la prise de la compétence « PLU et document d'urbanisme en tenant lieu » ;
Vu la délibération n°2025-06-03, du conseil communautaire du 19 juin 2025 approuvant la charte de gouvernance ;

Au terme d'une démarche concertée entre le Pays de Châteaugiron Communauté et ses communes membres, le conseil communautaire, par délibération du 23 janvier 2025, a approuvé le transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité.

Ce transfert s'est accompagné de l'élaboration conjointe d'une charte de gouvernance du PLUi, destinée à définir les modalités de collaboration entre le Pays de Châteaugiron Communauté et ses communes membres. Cette charte a été adoptée par délibération du conseil communautaire le 19 juin 2025.

Elle poursuit les objectifs suivants :

- Réaffirmer les valeurs et les postulats de départ partagés de l'intercommunalité et de ses communes membres ;
- Organiser la gouvernance et le pilotage de la démarche d'élaboration du PLUI et notamment la composition des différentes instances de gouvernance ;
- Définir le rôle des différentes instances du Pays de Châteaugiron Communauté et des communes dans l'élaboration du PLUI.

Le document prévoit par ailleurs son caractère évolutif, permettant son adaptation au contexte local sur décision du conseil communautaire.

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260520-D2026_05_11-DE

Suite à l'installation des nouvelles instances communautaires, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'adapter la composition du comité de pilotage et des groupes de travail thématiques afin de tenir compte de la nouvelle gouvernance politique locale, conformément au document annexé à la présente délibération.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✓ d'arrêter les nouvelles compositions des instances de gouvernance de la charte, telles qu'exposées dans la charte de gouvernance ci-annexée ;
- ✓ d'autoriser le Président à exécuter cette décision et signer tout document s'y rapportant.

Pour copie conforme,
Le Président,

Dominique DENIEUL

La Secrétaire de séance,

Patricia CASSONNET